



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

DAES

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Modules préparatoires pour un accès
aux études supérieures organisés
dans le cadre de l'éducation des adultes



ORGANISATION DE LA FORMATION

Offre de formation

4 domaines d'études subdivisés en modules

Langues Vivantes <ul style="list-style-type: none">• Allemand• Français• Anglais	Mathématiques <ul style="list-style-type: none">• Mathématiques appliquées• Mathématiques	Sciences naturelles <ul style="list-style-type: none">• Biologie• Chimie• Physique	Sciences humaines, sociales et arts <ul style="list-style-type: none">• Arts• Philosophie• Histoire• Sciences économiques et sociales• Géographie
---	---	---	--

Année préparatoire

L'apprenant choisit 6 modules au sein des domaines d'études proposés

Langue vivante 1	Langue vivante 2	Mathématiques	
Sciences naturelles	Sciences humaines, sociales et arts	Module de choix*	* en fonction des études envisagées

Année terminale

L'apprenant choisit 6 modules au sein des domaines d'études proposés et réalise un travail personnel tout au long de l'année scolaire

Langue vivante 1	Langue vivante 2	Mathématiques	
Sciences naturelles	Sciences humaines, sociales et arts	Module de choix*	Travail personnel

Pour chaque module choisi, il y a une évaluation continue sur deux semestres ainsi qu'une épreuve finale (écrit et oral) en fin d'année scolaire.

Diplôme d'accès aux études supérieures

Le diplôme d'accès aux études supérieures est attribué à l'apprenant ayant réussi, en année terminale, tous les modules ainsi que le travail personnel tout au long de l'année scolaire.



Le diplôme certifie que son détenteur possède les connaissances et compétences nécessaires aux études supérieures.

Le diplôme d'accès aux études supérieures donne accès aux professions réglementées et aux emplois du secteur public au même titre que le diplôme de fin d'études secondaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions générales

Le candidat doit remplir une des conditions suivantes

pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 20 heures hebdomadaires sur une période minimale de 12 mois

ou

être âgé de 20 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année en cours

ou

avoir quitté la formation initiale depuis au moins 2 ans



Conditions scolaires d'admission en année préparatoire

Le candidat doit remplir une des conditions suivantes

Réussite d'une classe de 3^e de l'enseignement secondaire

ou

Réussite d'une classe de 11^e de l'enseignement secondaire technique – régime technique

ou

Certificat d'aptitude technique et professionnelle ou diplôme d'aptitude professionnelle

ou

Épreuves d'admission en français, en allemand, en anglais et en mathématiques

Conditions scolaires d'admission en année terminale

Le candidat doit remplir une des conditions suivantes

Réussite d'une classe de 2^e de l'enseignement secondaire

ou

Réussite d'une classe de 12^e de l'enseignement secondaire technique – régime technique

ou

Détenteur d'un brevet de maîtrise ou du diplôme de technicien

ou

Réussite de l'année préparatoire

Procédure d'inscription

Une demande de candidature est à introduire au plus tard par voie postale avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Le formulaire de candidature avec des informations supplémentaires peut être téléchargé au site de l'École de la 2^e chance :

www.e2c.lu/daes/

Personnes de contact

Fernand Winkin
pédagogue

Jos Bertermes
professeur

courriel : DAES@e2c.lu

tél. : 26 65 03 50 42

Adresse de l'école

E2C – Ecole de la 2e chance

Adresse:

15, rue de l'Acierie – L-1112 Luxembourg

tél. : 26650350

Adresse postale:

B.P. 1463 – L-1014 Luxembourg

